

Extrait du El Correo

<http://www.elcorreo.eu.org/Argentine-a-deja-son-vaccin-contre-la-fievre-hemorragique-argentine>

Argentine a déjà son vaccin contre la fièvre hémorragique argentine.

- Argentine - Sciences et Technologies -

Date de mise en ligne : mercredi 7 mars 2007

Copyright © El Correo - Tous droits réservés

Le vaccin contre la fièvre hémorragique, un mal endémique de la pampa humide, avait cessé d'être produit pour des raisons commerciales. La Justice a obligé à l'État à le fabriquer. Il est disponible après neuf ans d'attente.

Les habitants qui vivent sous la menace du « El mal de los rastrojos » (mal des chaumes) pourront accéder gratuitement au vaccin qui protège de la maladie. Dans la zone rurale du nord de Buenos Aires et la province de Santa Fe, on applique déjà les premières doses contre la fièvre hémorragique argentine. Et d'ici un mois, les provinces de la Pampas et Cordoba vont habilitier les centres de santé où l'on pourra vacciner contre cette maladie.

De cette manière, l'État argentin a satisfait la décision de justice qui en 1998 lui a intimé de produire l'agent immunisant contre une maladie qui met en danger cinq millions de personnes qui habitent le pampa humide.

La fièvre hémorragique est une maladie endémique dont l'agent est le virus Junin, dont les symptômes sont semblables à ceux d'une forte grippe. Fièvre, dépression, manque d'appétit, étourdissements et nausées sont certains des indices qui permettent de se rendre compte de la présence du virus. S'il n'y a pas un traitement rapide, la maladie peut être mortelle. Le virus se contracte en aspirant l'urine ou la salive d'un rongeur.

Ce fut l'équipe dirigée par Julio Maiztegui - à lui doit-on le nom de l'institut - qui a commencé à travailler à endiguer la maladie. Lutte qui a abouti au développement du vaccin « Candid I », qui a été obtenue en 1985. Peu de temps après, la formule a commencé à être produite par l'Institut Jonas Salk des États-Unis.

Le laboratoire avait cessé de la produire pour des raisons commerciales, et par qu'il s'agit d'une maladie orpheline, c'est-à-dire, qui n'existe seulement qu'en Argentine, aucun laboratoire étranger ne s'est intéressé à la production de masse du produit.

La tentative en 1992 du Ministère de la Santé de la Nation de pousser une production nationale fut un fiasco. En voyant que le pays ne disposait pas de vaccin national, ni élaboré à l'étranger, le Centre d'Études Légales et Sociaux (CELS) a parrainé en 1996 un recours en justice présenté par un citoyen de la ville de Pergamino, contre l'État argentin, pour qu'il s'occupe de la production du vaccin.

La réponse de la Justice est arrivée deux ans plus tard, quand la Chambre Fédérale a intimé à l'État argentin à produire le vaccin. Ce jugement a rendu responsable le Ministère de la Santé et d'Économie de ne pas faciliter la mise en marche d'un laboratoire propre.

Neuf ans après de ce jugement, l'État argentin est sur le point de remplir la décision. Tandis que les provinces de Santa Fe et le commune de Pergamino dans la Province de Buenos Aires sont déjà prêts à commencer à diffuser le vaccin, on estime que la Province de La Pampa et de Cordoba pourront être prêtes début d'avril.

Par El Correo avec Página 12

Paris, le 7 mars 2007.